

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_07	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Batton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Batton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Demande d'aide à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de dévoiement du réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) secteur Chef-Lieu

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à lancer la procédure pour les travaux de dévoiement du réseau d'adduction en eau potable du secteur du Chef-Lieu.

Il précise que le montant prévisionnel du marché, selon le scénario choisi, est estimé entre 465 000 et 495 000 € HT soit entre 558 000 et 678 000 € TTC par le maître d'œuvre.

Puis, il informe le conseil municipal que, dans le cadre l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités », l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe aux projets pouvant comprendre :

- des études de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour trouver une solution d'approvisionnement du service eau potable ;
- des études de sécurisation de la distribution à l'échelle du bassin de vie ;
- des travaux d'interconnexion, de création ou réhabilitation de réservoirs en sous capacité, de recherche de nouvelle ressource, de travaux sur d'anciennes ressources abandonnées, etc.

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 50% du montant des projets, pour les études et les travaux.

Il propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de dévoiement du réseau d'adduction en eau potable du secteur du Chef-Lieu.

Les crédits en dépenses seront inscrits au budget eau de l'exercice 2026 aux chapitres 20 – Immobilisations incorporelles et 21 – Immobilisations corporelles et les crédits en recettes seront inscrits, par décision modificative, après notification de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de travaux pour le dévoiement du réseau d'adduction en eau potable du secteur du Chef-Lieu évalué entre 465 000 et 495 000 € HT ;
- **DE REALISER** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DE MENTIONNER** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025	
Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025	Le Maire	Le secrétaire de séance,
De sa publication : 29 SEP. 2025	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL
Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025		

